

# COMMUNE D'YÈVRES

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 13 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Yèvres, se sont réunis à la Salle récréative.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 3 mars 2022, est approuvé à l'unanimité.

### Compte Administratif et Compte de Gestion 2021.

Vu la délibération n°26-2021 du 16 avril 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 7 avril 2022,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre LUCAS, après avoir délibéré sur le Compte Administratif communal et le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par Monsieur le Maire et Monsieur TRECUL, Adjoint aux Finances, approuve à 16 voix POUR, les résultats comme résumés ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
Résultat reporté	-	-	
Opérations de l'exercice	1 228 285,90 €	1 454 580,78 €	
Total	1 228 285,90 €	1 454 580,78 €	Résultat de clôture : + 226 294,88 €
<u>Investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
Résultat reporté	16 528,96 €	-	
Opérations de l'exercice	448 311,62 €	653 872,33 €	
Total	464 840,58 €	653 872,33 €	Résultat de clôture : + 189 031,75 €

Constate pour la comptabilité communale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Receveur Percepteur, relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Affectation du résultat 2021.

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la commune ;

Soit un excédent de fonctionnement de 226 294,88 € et un excédent d'investissement de 189 031,75 €.

Statuant sur l'affectation de ces résultats, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats 2021 sur le Budget 2022 de la façon suivante :

- 226 294,88 € au compte 002 en recettes d'investissement,
- 189 031,75 € au compte 001 en dépenses de fonctionnement.

### **Vote des Taxes Directes Locales 2022.**

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnés et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La somme nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2022 est couverte par le produit des 2 taxes directes locales, dont les taux sont inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Taux de référence de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties 2022 : 35,32 %.

Taux de référence de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 2022 : 37,74 %.

Les taux, adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal, pour l'exercice 2022, sont les suivants :

- Taxe Foncière Bâti : 35,32 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 37,74 %

#### **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer pour deux années, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les entreprises nouvelles installées sur la commune au cours de l'année 2022, et qui bénéficient des exonérations d'impôts sur les sociétés, prévues aux articles 44 sexies et 44 septies du Code Général des Impôts.

Cette décision s'applique également aux reprises d'entreprises en difficulté.

#### **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer pour deux années, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, à compter de leur installation, les jeunes agriculteurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et qui bénéficient de la dotation d'installation prévue par décret (article 1647-00 bis du Code Général des Impôts).

#### **Acquisition de la parcelle YA 109.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté d'acquérir la parcelle YA 109 appartenant à Madame ADOLPHE Yvette d'une superficie de 119,00 m<sup>2</sup> afin que cette parcelle se trouve sur le domaine public.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'achat par la Commune :

- Achat du terrain pour 1,00 € le m<sup>2</sup>,
- Prise en charge des frais de notaire de la parcelle.

Il propose donc l'acquisition à 119,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'acquisition de la partie de parcelle pour un montant de 119,00 € et la prise en charge des frais de notaire, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

## Budget Primitif 2022

Après avoir entendu l'énoncé et le contenu, chapitre par chapitre, du budget primitif de l'exercice 2022 de la commune, préparé par Monsieur le Maire et Monsieur TRECUL, Adjoint aux finances ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix POUR et 1 voix CONTRE, émet un avis favorable sur les dépenses et les recettes proposées pour le budget primitif 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

	Chapitres budgétaires	Dépense		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
<b>Fonctionnement</b>	011 - Charges à caractère générale	513 840,00 €		002 - Excédent de fonctionnement	226 294,88 €	
	012 - Charges de personnel	585 915,00 €		70 - Ventes de produits	59 600,00 €	
	014 - Atténuation de produits	500,00 €		73 - Impôts et Taxes	706 832,46 €	
	65 - Charges de Gestion	191 244,00 €		74 - Dotations et subventions	497 840,47 €	
	66 - Charges Financières	41 500,00 €		75 - Autres produits de gestion	93 600,00 €	
	67 - Charges Exceptionnelles	95 649,10 €		76 - Produits Financiers	-	
	66 – Dotations aux amortissements et provisions	600,00 €		77 - Produits Exceptionnels	66 721,00 €	
	042 – Opérations d'ordre		10 928,13 €	013 - Atténuations de charges	20 564,66 €	
	023 - Virement section Invest		231 277,24 €			
	<b>Total</b>	<b>1 429 248,10 €</b>	<b>242 205,37 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 671,453,47 €</b>	
<b>Total de la section de Fonctionnement</b>	<b>1 671 453,47 €</b>		<b>Total de la section de Fonctionnement</b>	<b>1 671 453,47 €</b>		

	Chapitres budgétaires	Dépenses			Chapitres budgétaires	Recettes		
		Réelles	R.A.R 2020	Ordre		Réelles	R.A.R 2020	Ordre
<b>Investissement</b>	16 - Emprunts et dettes	114 700,00 €			001 – Excédent d'Investissement	189 031,75 €		
	20 - Immo incorporelles	2 520,00 €	10 146,00 €		10 - Dotations et Fond divers	50 604,57 €		
	204 – Subventions d'équipement versées	- €			13 - Subventions d'investissement	113 152,16 €	34 175,41 €	
	21 - Immo corporelles	369 139,65 €	139 855,65 €		16 - Emprunts et dettes	2 000,00 €		
					040 – Opérations d'ordre			10 928,13 €
					27 - Autres Immo Financières	5 192,04 €		
					021 - Virement section fonctionnement			231 277,24 €
	<b>Total</b>	<b>486 359,65 €</b>	<b>150 001,65 €</b>		<b>Total</b>	<b>359 980,52 €</b>	<b>34 175,41 €</b>	<b>242 205,37 €</b>
	<b>Total de la section d'Investissement</b>	<b>636 361,30 €</b>			<b>Total de la section d'Investissement</b>	<b>636 361,30 €</b>		
<b>TOTAL du BP 2022</b>	<b>2 307 814,77 €</b>			<b>TOTAL du BP 2022</b>	<b>2 307 814,77 €</b>			

## Informations et Questions diverses

Monsieur Bonnet informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

Il explique que suite à la procédure d'appel d'offres, l'entreprise sélectionnée est OGLO, qui a notamment réalisé la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Voves.

Une réunion est prévue le 12 mai prochain avec cette société.

Monsieur le Maire ajoute qu'une de leurs architectes a fait 3 ans de médecine et est donc bien indiquée pour penser aux aménagements de cette MSP.

Monsieur Leseur demande si des commissions vont être mises en place pour suivre le projet.

Monsieur Bonnet répond que pour le moment, il est prévu la réunion avec la société le 12 mai et qu'ensuite les réunions de travail s'organiseront.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il rencontre Monsieur le Président du Conseil Départemental lundi prochain, pour présenter les projets des travaux de l'école et de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Monsieur le Maire précise que les autres subventions pour la MSP seront financées par l'État et la Région.

Monsieur Besson fait part d'une question que des seniors lui ont posés concernant l'enquête distribuée aux personnes de plus de 70 ans et souhaite savoir à quoi sert ce questionnaire ?

Madame Voillot répond que c'est une enquête sans obligation de réponse, pour connaître les avis et les souhaits de chacun de nos seniors sur la Commune.

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas possible de faire du « porte à porte » chez les 370 personnes de plus de 70 ans, et que l'idée est de faire une « photographie » de la situation et des souhaits de chacun afin de voir si la Commune est en mesure de répondre aux besoins du maximum d'administrés.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est possible de créer un questionnaire du même type pour une autre partie de la population.

Monsieur Simon fait part au Conseil Municipal que des administrés l'ont interpellé concernant des inondations, et ont retrouvé dans l'écoulement des eaux pluviales des excréments avec du papier toilette.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas que le réseau d'eau pluviale, puisqu'à cet endroit le réseau d'assainissement est unitaire. L'inondation est venue du fait que certains habitants ne sont pas encore raccordés au tout à l'égout.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.